



- Remplissez un état distinct pour chaque entreprise de pêche.
- S'il s'agit d'une société, voir le guide d'impôt intitulé **Revenus de pêche** pour la façon de remplir l'annexe des sociétés que vous trouverez au verso de cette formule.

Nom du bateau de pêche						Numéro de permis du bateau commercial de pêche						
Pour l'exercice du :						Cochez (✓) la case appropriée :						
Jour	Mois	Année		Jour	Mois	Année	Est-ce la première année d'exploitation de votre entreprise de pêche?			Est-ce la dernière année d'exploitation de votre entreprise de pêche?		
		19	au			19	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

DÉPENSES

Traitements et salaires	
Cotisations au Régime de pensions du Canada (votre part)	
Cotisations au Régime de rentes du Québec (votre part)	
Cotisations à l'assurance-chômage (votre part)	
Part des membres de l'équipage	
Assurances	
Frais d'intérêt	
Nourriture	
Essence et huile pour le bateau de pêche	
Engins de pêche	
Appâts, glace, sel	
Permis	
Filets et pièges	
Petits outils	
Frais de véhicule à moteur	
Réparations - bateau de pêche	
- moteur	
- matériel électrique	
Somme partielle	
Moins : recouvrements d'ass.	
Autres dépenses (précisez) :	
Déduction pour amortissement (selon le tableau annexé)	
Déduction relative aux biens en immobilisation admissibles	
Dépenses totales	
(à soustraire du «Revenu brut»)	

REVENUS

Vente de poissons	
Autres produits marins	
Subventions, subsides et crédits (précisez)	
Dégrèvements ou gratifications (précisez)	
Ristournes	
Produit d'assurance	
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche	
Autres revenus (précisez)	
Pêcheur à la part : nom du bateau de pêche et du capitaine	
Revenu brut	
(inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration)	
Moins : dépenses totales	
Revenu net (perte nette) avant rajustements	

Rajustements

Ajoutez : a) salaire ou traitement versé à vous-même, aux associés, ou les deux, s'il a été inclus dans les dépenses

b) partie personnelle ou non commerciale des dépenses

c) autres (précisez)

Revenu net (perte nette) après rajustements (s'il s'agit d'une société, remplissez l'annexe des sociétés au verso de cette formule. S'il s'agit d'une entreprise individuelle, remplissez le reste de ce côté de la formule.)

Soustrayez : frais de bureau à domicile (inscrivez le moins élevé des montants (Y) et (Z) ci-dessous)

Additionnez : frais de bureau à domicile - reportés de l'année précédente - engagés dans l'année courante	Total	▶ (Y)		
Soustrayez : revenu net (perte nette) après rajustements (s'il s'agit d'une perte, inscrivez «0»)		(Z)		
Frais de bureau à domicile qui peuvent être reportés à une année suivante (si le résultat est négatif, inscrivez «0») *				
* Pour une explication détaillée, voyez le chapitre 2 du guide d'impôt intitulé Revenus de pêche .				

Revenu net (perte nette) de pêche (inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration)

(This form is available in English)

N'inscrivez rien ici

(voir au verso)

ANNEXE DES SOCIÉTÉS (PÊCHE)

- Remplissez une annexe distincte pour chaque société.
- Si la société n'est pas tenue de soumettre la *Déclaration de renseignements des sociétés*, remplissez la Section I. Indiquez le nom de chaque associé de l'entreprise de pêche et la part de chacun dans le revenu net (perte nette) après les rajustements, selon la ligne appropriée du recto de cette formule.
- Dans la Section II, inscrivez votre part du montant (A) ou votre part du revenu net indiquée dans la copie 2 du feuillet T5013 *Supplémentaire*. Inscrivez également tous les frais supplémentaires qui se rapportent uniquement à votre part du revenu (ou de la perte).

Nom au complet de chaque associé	Part du revenu net après rajustements
Montant total du revenu net (de la perte nette) de la société	(A)

SECTION II – Autres dépenses que vous pouvez déduire de votre part du revenu net (de la perte nette) de la société

Inscrivez votre part du montant (A) ou votre part du revenu net indiquée dans la copie 2 du feuillet T5013 *Supplémentaire*.

Moins : autres dépenses engagées par vous et non comptées dans l'état des revenus et dépenses de pêche de la société (précisez la nature de la dépense pour chaque montant).

Total		

Revenu net (perte nette) avant la déduction des frais de bureau à domicile

--	--

Moins : frais de bureau à domicile (le moins élevé des montants (Y) et (Z) ci-dessous)

--	--

Revenu net (perte nette) de pêche (inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration)

--	--

Additionnez : frais de bureau à domicile

- reportés de l'année précédente		
- engagés dans l'année courante		
Total		

Soustrayez : revenu net (perte nette) avant la déduction des frais de bureau à domicile (s'il s'agit d'une perte : inscrivez «0»)

Frais de bureau à domicile qui peuvent être reportés à une année suivante (si le résultat est négatif, inscrivez «0») *

* Pour une explication détaillée, voyez le guide d'impôt intitulé *Revenus de pêche*.